



COMMISSION ENVIRONNEMENT- NUISANCES

FLASH INFO – Janvier 2026

Les Chenilles processionnaires sont de retour Evitons leur propagation



Elles sont dangereuses pour l'homme et pour les animaux car recouvertes de poils urticants et allergisants qui peuvent provoquer de graves réactions respiratoires, cutanées ou oculaires chez l'homme et inflammation des muqueuses (nécrose de la langue), salivation excessive et vomissements chez l'animal.

Elles vivent en groupe dans des nids accrochés aux pins, aux cèdres ou aux chênes :

La chenille processionnaire du pin :
urticante de Novembre à Mars*



La chenille processionnaire du chêne :
urticante d'Avril à Juillet*



*Période variable selon les conditions climatiques et météorologiques

Précautions :

Procéder régulièrement à une inspection minutieuse de chacun des chênes et résineux de son boisement.

Ne pas toucher, écraser ou balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants.

Ne pas faire sécher du linge et éviter de tondre la pelouse sous des arbres infectés.

Remèdes pour éviter la propagation :

Le plus simple : Faire installer un sac collecteur (piège à collet)

Favoriser l'installation de prédateurs naturels (mésanges et chauve-souris)

Faire poser un piège à phéromone (de Juin à Septembre)

Faire pulvériser des bacilles de thuringe

Faire détruire les nids par un professionnel

En dehors de chez vous, signalez les nids ou processions de chenilles à la municipalité

Pour de plus amples informations ou signaler leur présence : <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr>

Pour connaître les lieux signalés infestés : <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/dashboard>

Restons informés ! N'hésitez pas à en parler à vos voisins